



Mon patron veut me licencier pour faute grave

Par **vincent**, le **07/11/2010** à **14:43**

Bonjour,
Avec des collègues de boulot, on a un peu fait les fous pendant un moment calme.
On a fait une video avec mon portable.
La video est tombée entre les mains de mon patron. Il nous a remis un document de mise à pied à titre conservatoire. J ai rdv avec lui le 10 novembre pour des explications.
Je sais qu il va faire en sorte de nous licencier. Mes collègues sont visibles sur la vidéo, mais pas moi.
Quel attitude me conseiller vous de tenir pendant mon entretien.
merci

Par **Clara**, le **07/11/2010** à **15:03**

Bonjour, vous n'etes pas visible sur la video car c'est vous qui filmiez, vous etes donc complice.
La mise à pied conservatoire est une mesure d'attente qui precede un licenciement pour faute grave ou lourde. Ca permet à l'employeur de vous suspendre de votre activité durant la duree de procedure du licenciement. Cette duree ne vous sera pas payée.
Je vous conseille de vous faire aider par un conseiller syndical ou telephonez à l'inspection du travail près de chez vous afin d'etre accompagné par une personne qui defendra votre dossier

Par **DSO**, le **08/11/2010** à **08:54**

Bonjour,
La procédure d'accompagnement pour l'entretien préalable varie selon qu'il y ait ou pas des élus du personnel dans l'entreprise.
S'il y a des élus, vous pouvez vous faire assister par une personne appartenant obligatoirement à l'entreprise.
Si pas d'élus, vous

pouvez vous faire assister par un conseiller du salarié dont vous trouverez la liste à la mairie de votre domicile.

Cordialement,

DSO